

# Imposte pleine

Les blocs-portes concernés par cette annexe peuvent intégrer des impostes pleines de même nature et conception que les vantaux selon l'une des configurations décrites ci-dessous :

### Imposte Fixe

Imposte fixée à l'huissierie par le cochonnet ou par l'arrière à raison de minimum 2 fixations par montant et 3 fixations par traverse

(possibilité d'ajouter une traverse intermédiaire de section 71 x 68 entre l'imposte et le vantail)

### Imposte Ouvrante (sur simple vantail seulement)

Imposte équipée de minimum 2 paumelles ou charnières invisibles sur un montant ainsi que d'un verrou à aiguille en traverse basse de l'imposte ou d'une serrure ou batteuse sur le second montant afin d'assurer sa condamnation.

(Les sens d'ouverture et le ferrage de l'imposte doivent être identiques à ceux du vantail)

### Imposte Basculante

Imposte équipée de minimum 2 paumelles ou charnières invisibles en traverse haute ainsi que de verrous à aiguille en traverse basse afin d'assurer sa condamnation

### Imposte Démontable

Huissierie équipée d'une cornière acier de dimensions 15 x 15 x 2 (l x l x e) ou d'un tasseau en bois (densité minimale 680 kg/m<sup>3</sup>) de section 11 x 11, vissé(e) en traverse haute sur sa longueur

Selon les cas, une rainure de 13,5 x 3 (p x l) ou de 9,5 x 12 (p x l) est usinée axée en traverse haute de l'imposte.

L'imposte est équipée de verrous en traverse basse afin d'assurer sa condamnation

Voir notice de pose "Imposte Bois" (RD\_NP\_IMP) pour la mise en place de l'imposte en fonction des cas décrits ci-dessus.

Annexe : Ax.55	Date d'application : 06/03/17
Version : 1.0	Date de mise à jour :